

## Compte Rendu RENCONTRE DE LA FILIÈRE APICOLE



**DATE :** Mercredi, le 14 décembre 2017, 9h30  
**ENDROIT :** CRSAD, salle de réunion de l'édifice principal salle D et E  
120 A, chemin du Roy, Deschambault, G0A 1S0

**Participants :** Scott Plante, Pierre Baril, Yvan l'Homme, Joël Laberge, Pascal Dubreuil, Denis Gauthier, Nicolas Tremblay, Denis Pellerin, Pierre Giovenazzo, Léo Buteau, Denis Gauthier, Lucette Laflamme, Émile Houle, Domingos de Oliveira, Christian Macle, Julie Ferland, Pierre Mongrain, Isabelle Demers et Jocelyn Marceau

**Invités :** Michel Bérard (SAQ), Stéphane Leclerc (FAQ)

### **Mot de bienvenue**

Pierre Baril

La rencontre a débuté à 9h30. M. Baril a remercié les participants qui se sont déplacés. M. Baril mentionne que le dîner sera servi sur place pour un montant de 15\$.

Chacun des participants s'est identifié lors du tour de table qui a suivi. De ce tour de table, M. Stéphane Leclerc nouveau vice-président à la FAQ siègera désormais au sein de la Table filière apicole.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Pierre Baril

Les 3 sujets que devaient être présentés par Pierre Giovenazzo ont tous été placés en continu en avant-midi, car M. Giovenazzo devait nous quitter en après-midi. Au point Varia le point suivant a été ajouté : *Résolution Prescription agronomique* – par Léo Buteau

### **Lecture, suivi et adoption du compte-rendu du 9 décembre 2015**

Jocelyn Marceau

Le compte-rendu du 14 décembre 2016 a été presque intégralement à partir du point 5. Au point 11, une erreur a été décelée : *Matthieu Gélinas-Pouliot au lieu de Yvan Gélinas-Pouliot*.

### **Coordination de la table – Isabelle Demers, MAPAQ**

Jocelyn Marceau

Au cours de l'année 2018, la coordination de la Table filière apicole sera assurée par une autre personne. Mme Isabelle Demers de la Direction du développement des secteurs du MAPAQ pourrait prendre en charge la coordination.

Il a été proposé : 'Que Mme Isabelle Demers puisse assumer le poste de Secrétaire-Coordonnatrice de la Table filière apicole et qu'une lettre de recommandation soit acheminée à sa direction'.

Proposé par Léo Buteau, secondé par Denis Gauthier

La proposition a été appuyée par tous les participants.

### **Dossier provincial / interprovincial santé de l'abeille**

Julie Ferland

Mme Ferland trace un portrait sommaire des principaux faits saillants au cours de l'année 2017.

Concernant les ruches provenant de l'Ontario, 2500 ruches ont été introduites pour le bleuets au Lac

St-Jean et aucune pour la canneberge. Toutes ces ruches ont été inspectées par l'Ontario avant le déplacement et le service d'inspection apicole a inspecté 25% de ces ruches par une inspection visuelle Top-bar à leur arrivée au Québec. Aucun PCR n'a été détecté par cette inspection.

Le Québec a déclaré avoir un rucher positif au PCR près de la frontière E-U en novembre 2016. Au printemps 2017, une inspection complète du site a permis de détecter des PCR adultes et quelques larves sur le site. Des mesures ont été mises en place afin de contrôler cette infestation. Actuellement, aucune ruche n'est placée sur le site et une interdiction de remettre des ruches est en place jusqu'au printemps 2018. Une enquête épidémiologique a également été effectuée dans un rayon de 15-20 km de ce site et des inspections ont été menées chez les entreprises à risque. Aucun PCR n'a été détecté. Au Nouveau-Brunswick, la situation s'est toutefois détériorée. Des PCR adultes et des larves ont été détectés dans des ruches ontariennes appartenant à un seul apiculteur pendant la pollinisation du bleuets. Actuellement, les ruches de 7 producteurs du Nouveau-Brunswick sont maintenant infestées de PCR (à faible niveau) et ces ruches positives sont réparties dans 5 comtés différents du NB. Elles sont actuellement en quarantaine mais possible que cette quarantaine soit levée sous peu et que ces ruches positives puissent bouger l'année prochaine au NB. Le MAPAQ évalue en ce moment les stratégies à mettre en place pour diminuer le risque que des apiculteurs du Québec se déplacent vers le NB et reviennent infestés à leur tour. Léo Buteau de la FAQ demande à ce que les apiculteurs du Québec ne puissent pas déplacer leurs ruches vers le NB en 2018 (et vers l'Ontario également). Il est évident que le Nouveau-Brunswick n'interviendra pas pour éradiquer le PCR dans leur province et ont grandement besoin des ruches de l'Ontario pour répondre à leur besoin pour la pollinisation du bleuets. Le MAPAQ va continuer de tout mettre en œuvre pour limiter les risques d'introduction du PCR au Québec. Les protocoles actuellement en place sont déjà très restrictifs et le MAPAQ n'a pas l'intention de diminuer les mesures et les critères de ce protocole.

L'Alberta a elle aussi déclaré avoir détecté du PCR dans des ruches ontariennes achetées illégalement (sans détenir d'autorisation d'introduction en Alberta). Une quarantaine et des mesures de contrôle sont actuellement mises en place pour contrôler cette introduction de PCR en Alberta.

Discussions : Pour le dépistage, Scott Plante suggère que l'automne serait la période idéale puisque la population de PCR serait maximale à ce moment de l'année. Selon Joël Laberge, l'Ontario n'émettra probablement pas de restriction pour les déplacements à l'intérieur de leur province. Pascal Dubreuil suggère qu'avec un si petit nombre de ruches entrantes de l'Ontario vers le Québec (2500), la fermeture devrait être envisagée. Toutefois, Mme Ferland croit que cela sera difficile et très conséquent puisqu'il y a là des relations d'affaires (de commerce) en cause. Selon M. Giovenazzo, le PCR devrait avoir des conséquences à moindre impact que la L.A. et le varroa lorsqu'il sera introduit. M. Buteau préconiserait la fermeture. M. Macle croit qu'il faut s'assurer d'avoir des moyens de régulation adaptés suite à son introduction (argument appuyé par Julie Ferland, les apiculteurs doivent se préparer à l'arrivée du PCR au Québec, ce qui est presque inévitable et imminent). Par exemple congelé les hausses à miel. Il croit qu'il faudrait une politique favorisant le 'vivre avec'. Selon M. Plante il ne faut pas minimiser l'impact du PCR en le comparant à la fausse teigne. Les hausses touchées deviennent très répulsives aux abeilles. M. Laberge suggère qu'on doit présentement lutter pour le 'Zéro-coléoptère' mais aussi se préparer à vivre avec. Le MAPAQ va continuer de mettre en œuvre les activités de surveillance et les mesures préventives concernant le PCR. Julie Ferland rappelle que le MAPAQ déploie énormément d'effort sur le terrain en lien avec le PCR et qu'il y a peu ou pas d'autre secteur agricole qui bénéficie d'un tel déploiement. Il faut également viser à sensibiliser les apiculteurs sur les activités exposant le Québec au PCR et rappeler que les apiculteurs ont également un rôle à jouer dans la prévention de l'introduction (comme éviter de se déplacer dans une région à risque et de se procurer des ruches d'une province où le PCR est maintenant bien installé comme l'Ontario).

#### **Derniers développements sur le projet de chaire d'enseignement**

Pierre Giovenazzo

Un rapport d'activité depuis le début des opérations sera bientôt disponible et couvrira la période de 1 avril 2016 à 1 novembre 2017. Parmi les actions, un rucher pédagogique a été inauguré en 2017. Les ruches fournies proviennent du CRSAD. D'ailleurs un groupe de 36 étudiants ont pu profiter de

ces installations qui nécessitent un investissement de 14000\$ couvrant les frais d'une clôture de protection et un cabanon.

Un projet d'exposition intitulée '*Lune de Miel*' et qui retrace l'histoire de l'apiculture québécoise est aussi en cours et sera prête pour Apimondia 2019 à Montréal.

Depuis la formation de la Chaire d'enseignement, plusieurs étudiants (es) de 2' et de 3' cycle sont supervisés par M. Giovenazzo.

### **Apimondia - Organisation du Village apicole & tours**

Pierre Giovenazzo

Une présentation Power point a été faite. Il rappelle qu'en 1924, la ville de Québec accueillait cet évènement international. Le gestionnaire de l'évènement Apimondia 2019 sera AIM group. Ce groupe italien est rémunéré à charge fixe et assumera tous les risques. C'est la particularité de ce gestionnaire.

L'organisation du village apicole et des tours techniques ne sont pas pris en charge par Apimondia. C'est un projet indépendant mais entourant les activités de l'évènement principal. L'organisation sera sous la responsabilité de la FAQ. Pour ce faire, Place Viger et Place Riopelle seront disponibles pour la tenue de ce village. Il aura une saveur québécoise et canadienne. La contribution physique et financière est à établir. On croit que le CCM, AAC, MAPAQ et autres partenaires pourraient s'impliquer. Tout est définir incluant le concept même du village. Le MAPAQ s'attend à une demande lui demandant de contribuer.

M. Buteau souligne l'excellent travail qui a mené à obtenir cet évènement chez nous.

### **Les projets à venir**

Pierre Giovenazzo

M. Giovenazzo a présenté plusieurs activités de recherche en cours présentement. L'année 2017 n'a pas été très fertile en nouveau projet et présentement plusieurs programmes d'aide sont terminés. On attend le départ de nouveaux programmes et cela débutera sans doute en 2018. M. Giovenazzo souhaiterait qu'une enveloppe exclusive dédiée aux abeilles soit priorisée au MAPAQ. M. Mongrain mentionne qu'il faut faire part des besoins particuliers du secteur à lui et à Mme Ferland afin de les faire inscrire comme élément applicable à l'intérieur des programmes. Mme Lucette Laflamme s'est identifiée comme personne ressource pour l'accès aux programmes fédéraux issus du Partenariat Canadien pour l'Agriculture qui sera en place en avril 2018.

Joël Laberge profite de sa présentation pour féliciter l'excellent travail que Pierre Giovenazzo fait pour le secteur apicole au Québec. Il a obtenu une bonne main d'applaudissement des participants

## **Demande de représentation du Syndicat des Apiculteurs du Québec**

Michel Bérard

Les participants ont d'abord pris connaissance de la lettre demande de représentation du Syndicat des Apiculteurs du Québec au sein de la Table filière apicole. M. Bérard a tracé un portrait de l'organisation de 60 adhérents dont 18 membres votants et une représentation de 15000 ruches au Québec. L'organisation gère aussi un groupe d'achat dont le chiffre d'affaire est de l'ordre de 600 000\$ annuellement. M. Laberge rapporte que plusieurs de ces membres sont aussi membres de la FAQ. Aussi pour la réalisation des projets et la contribution au CCM, c'est uniquement la FAQ qui contribue. Syndicalement, il y a eu en 2016 et 2017 différentes tentatives infructueuses de rapprochement citées notamment par M. Buteau et M. Macle. Des différents syndicaux ont fait en sorte que jusqu'à présent la fusion n'a pas eu lieu. M. Mongrain rappelle que les tables filière ne sont pas des tables syndicales et que les différends qui existent sont discutés à l'intérieur des syndicats, pas aux Tables filière. Les tables sont pour des projets qui font évoluer l'industrie dans l'ensemble et au bénéfice de tous les maillons, de la production à la distribution. M. Denis Gauthier dit que pour la SAQ, de ne pas être représenté à la Table filière, cela ne favorise pas le rapprochement des deux syndicats.

Après toutes ces discussions, il a été proposé par Denis Gauthier que :

La Table filière apicole accepte que M. Michel Bérard agisse comme représentant de la SAQ au sein de la Table.

La proposition a été secondée par Christian Macle

Aucun participant ne s'est opposé à cette proposition. M. Bérard siègera désormais comme représentant de la SAQ au sein de la Table filière apicole.

## **Qualité du miel : Spores de LA (exportation Chine)**

Julie Ferland

Au cours de 2017, un lot de miel exporté en Chine par une entreprise apicole québécoise a été bloqué et retenu par les autorités chinoises due à la présence de spores de loque américaine (détectés dans 4 lots sur 20). On s'interroge sur ce nouveau critère d'analyse d'autant plus qu'il n'y a aucun risque pour la santé humaine et que la LA est déjà présente en Chine. L'ACIA et le MAPAQ tente de comprendre la réelle intention de la Chine, mais cela apparaît assez clairement comme une barrière non tarifaire aux échanges. Le contexte actuel des échanges entre le Canada et la Chine pourrait être en cause. Le Québec ne serait pas seul dans cette situation. La Saskatchewan aurait aussi eu un cas similaire. M. Macle insiste sur le fait qu'on doit bien contrôler la LA. Son entreprise n'utilise plus d'antibiotique dans l'espoir d'améliorer la santé de ses ruches. Il suggère aussi qu'à partir de maintenant l'ACIA devrait faire l'analyse de spores dans le miel avant qu'il soit exporté.

## **Rapport des comités**

### **A) Biosécurité & transport**

Denis Gauthier

M. Gauthier a lu le dernier compte-rendu téléphonique du comité qui a eu lieu en décembre 2017. Le contenu sera déposé bientôt sur le site de la Table filière. Il a mentionné qu'il espérait faire une couple de rencontres en 2018 pour faire avancer 2 projets : 1-Tournée d'information sur le transport 2- Feuillet sur les bonnes pratiques dans le transport.

## **B) Recherche & fonds de recherche**

Jocelyn Marceau

En 2017, il n'y a eu aucun projet de soumis à la Table filière pour fin d'appui. Les nouveaux programmes devraient favoriser plus de projets en 2018.

Fonds de recherche :

Deux tableaux ont été présentés puisque des fonds ont été accumulés au CRSAD et à la FAQ. Le CRSAD a accumulé de 2015 jusqu'à maintenant 9134\$. Il y a un montant de 4000\$ qui a été transféré à la FAQ de sorte qu'à jour un montant de 5134\$ qui est prévu pour le projet de développement génétique de Mme Maucourt. M. Baril souhaite qu'à partir de maintenant les fonds recueillis pour les services de la pollinisation soient recueillis entièrement par la FAQ. Cela n'empêcherait pas les souscripteurs volontaires de contribuer directement au CRSAD, mais cela s'avèrerait plus simple à gérer ainsi.

Quant à la FAQ, un autre tableau a été présenté. En date du 31 juillet 2017, un montant cumulé de 2014 à 2016 inclus serait de 24591\$ (item : pollinisation) en contributions prélevées suite aux services de pollinisation faites par les apiculteurs.

## **C) Pollinisation**

Joël Laberge

L'année 2017 a présenté une situation plus difficile pour l'industrie du bleuet. Les inventaires élevés ont contribué à une baisse du prix. La demande pour les ruches étant moindre, cela a eu une conséquence sur les contrats de pollinisation signés à la baisse souvent autour de 120\$ plutôt que le 150\$ entendu en 2016. Plusieurs ententes ont été faites hors du contrat type de la FAQ. M. Laberge rapporte toutefois que souvent le 1\$ de contribution a été retenu quand même et serait remis à la FAQ.

## **D) Compétitivité**

Denis Pellerin

M. Pellerin suggère que Mme Guylaine Guay de la Financière agricole devrait faire partie de la Table filière apicole. Des contacts seront établis pour l'inviter à participer afin d'être mieux informé des produits de la Financière pour les apiculteurs du Québec. La révision des normes d'assurabilité serait à faire et sa présence serait souhaitable.

## **AEC Collège d'Alma**

Sophie Gagnon

Mme Gagnon ne pouvait être présente à cette rencontre. Toutefois, elle espérerait discuter de la révision du programme et de l'implication de l'industrie dans celle-ci. Ce sujet est donc reporté à une prochaine rencontre.

## **Formation de la relève**

Nicolas Tremblay

M. Tremblay soulève la problématique de l'avènement d'un nombre élevé de nouveaux apiculteurs. Il y a un manque assez évident de formation pour plusieurs. Il suggérerait de développer une formation itinérante qui pourrait par exemple se donner dans les milieux urbains. Pour cela il faudrait dégager un montant pour développer cela. M. Mongrain devrait contacter M. Boudache, responsable de l'apiculture urbaine au MAPAQ afin de voir les possibilités de son côté. M. Laberge suggère d'abord de sonder les besoins et l'intérêt de ces gens. M. De Oliveira s'interroge s'il n'y a pas déjà des canaux bien organisés pour cela comme le MELS ou les Collectifs régionaux en formation. Il faudrait en premier lieu voir ces organismes avant d'aller plus loin.

## Rapport CCM

Scott Plante

Le nombre d'apiculteurs et de ruches au Canada est en croissance. Le prix du miel blanc se situe actuellement à 1,60- 1,70\$/lb. L'étiquetage est en voie de révision par Santé Canada. Il y avait possibilité que le miel soit assujéti à une étiquette rouge de forte teneur en sucre. Toutefois les efforts du CCM (32000\$) et autres intervenants ont fait en sorte que cette mesure sera évitée pour le sirop d'érable et le miel.

L'usage d'antimicrobiens devra désormais être prescrit partout au Canada. Cette mesure devrait être en vigueur le 1 décembre 2018.

La valeur directe de la pollinisation au Canada est de 2 milliards de dollars.

M. Plante rapporte que 30000 ruches de l'Alberta ont été empoisonnées en Colombie Britannique sur des terres horticoles récemment achetées par des investisseurs étrangers. Des interventions phytosanitaires inadéquates auraient causées ces problèmes.

On mentionne une division importante des apiculteurs de l'Alberta en deux groupes. Une centaine de professionnels qui détiennent la majorité des ruches et 1400 apiculteurs détenant un plus petit nombre de ruches.

Contrôle d'origine des miels : Une méthode par résonance magnétique pourrait être très intéressante. Toutefois, il faut monter une banque d'information qui constituerait la référence pour faire ces identifications afin de rendre la méthode intéressante.

AU CCM, il y a un nouveau comité visant à assurer la biosécurité dans le transport interprovincial de ruches à travers le Canada. Julie Ferland ferait partie de ce comité.

En Californie, on met beaucoup d'effort à maintenir exempte la zone d'élevage des reines puisque le Canada demeure un gros acheteur.

Abeille africaine : Aux États-Unis, l'abeille demeure le gros 'tueur d'homme' après l'homme. Donc, ce problème demeure très important là-bas et doit aussi nous préoccuper.

Certains acarides comme le Bayvarol seront disponibles au Canada en 2018.

## Apiprotection

Nicolas Tremblay

Apiprotection est dédié à la protection des abeilles par la géolocalisation des ruchers et par des avertissements de traitements de pesticides qui seront émis par des agronomes. Nicolas Tremblay a fait une présentation en ligne tel qu'un apiculteur pourrait le faire de chez lui face à son écran. Un élément s'est ajouté à cet outil dans les dernières semaines : Une section dédiée aux vétérinaires. L'outil est développé de façon à respecter la confidentialité des informations des entreprises apicoles et des messages d'avertissement émis par des agronomes conseillers autorisés. Il sera en place comme projet pilote dans les régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale nationale en 2018. M. Joël Laberge souhaiterait que des niveaux d'importance de rucher soient considérés; comme par exemple un rucher de sélection qui aurait la mention +++ ou un code de couleur. Cela pourra être considéré dans une seconde phase de développement.

M. Pellerin mentionne que récemment Citadelle a acquis les ruchers Promiel de Château-Richer. Citadelle devait faire un choix d'expansion pour le miel : Nouvelle construction ou achat d'installation existante. Cette entreprise du Québec renforce l'intérêt à acheter du miel local. M. Pellerin rappelle la priorisation de l'entreprise : 1- Prioriser ses membres actuels; 2- Les vendeurs à Promiel; 3- les nouveaux membres. Le *membership* s'ajustera en fonction de la demande en priorisant l'achat de miel du Québec. La marque de Citadelle 'Apix' sera délaissée. M. Macle croit que c'est une bonne nouvelle pour les miels du Québec dans un contexte où il demeure difficile pour l'acheteur de distinguer la provenance. Promiel avait déjà un système de traçabilité qui pourrait être un avantage pour la suite chez Citadelle. M. Pellerin mentionne aussi que la méthode de paiement pour l'achat du miel de ses membres devrait être améliorée.

D'autre part, M. Pellerin mentionne que M. Jean-Marie Chouinard qui représentait Citadelle à la Table filière apicole sera désormais remplacé par M. Olivier Hayes.

## **Varia**

### **Résolution de l'UPA sur les prescriptions des pesticides**

Léo Buteau

Une résolution favorable à l'industrie apicole a été acceptée en AGA de l'UPA en 2017. Beaucoup de travail de concertation a été fait avec les céréaliers. Différentes actions sont encore à faire : Démontrer l'effet inutile des semences traitées dans bien des cas, Rendre les semences non traitées disponibles, etc. On mentionne que la gestion des pesticides pourrait être incluse au plan de fertilisation des entreprises. Selon M. Macle les actions doivent être maintenues en gardant la bonne entente avec tous les intervenants si on veut faire progresser ce dossier.

### **Retour le projet du village apicole à Apimondia**

D'autres discussions ont eu lieu autour de l'organisation de ce village. M. Baril suggère que le CRAAQ serait un organisme plus approprié pour faire une demande au MAPAQ et pour coordonner ce projet. Pour l'instant aucun partenaire potentiel n'a fait état de son intention d'intervenir budgétairement. On attend des nouvelles du CCM et d'AAC et d'autres organismes. Le MAPAQ attend qu'une demande soit déposée. La Table filière ne sera pas impliquée dans cette organisation. La FAQ demeure le maître d'œuvre et toute personne intéressée à collaborer et/ou à s'impliquer devrait contacter la FAQ.

## **Fin de la rencontre**

Les membres seront contactés pour la prochaine rencontre.

JOCELYN MARCEAU, ing.  
Secrétaire-coordonnateur

Québec, le 20 décembre 2017